

LE CHÂTEAU D'ENTREVENNES

1701 – 1708

Posé en trompe-l'œil aux marges extrêmes de l'immense plateau, le château d'Entrevennes se découvre, en venant par les Plaines, côté sud, au pied des collines dominées par l'imposant massif de Tête Grosse et de l'Estrop tout en éclats de neige et de rochers. Plus on chemine vers Notre Dame et plus se creusent sur ce plateau de profonds vallons qui, au final, laissent seulement émerger la fine silhouette d'un petit village, tout ramassé sur lui-même, avec à sa droite, discret, le clocher de l'église et, couronnant le tout, ce château énigmatique et dominateur. Son architecture ne rappelle en rien les anciennes forteresses médiévales ou même, une construction que l'on pourrait rattacher à la Renaissance. Rien non plus d'une bastide provençale tant la parcelle de terrain sur laquelle il est posé est petite, presque étriquée. Par ailleurs, si haut perché, l'accès à l'eau semble très compliqué pour une maison de plaisance...

Quelques auteurs ont hasardé des périodes possibles pour la construction de cet édifice : le 17ème ou le 18ème siècle mais sans apporter d'éléments probants. On a évoqué André d'Oraison, marquis éponyme ou sa fille, Magdeleine. Les Fulque, aussi, acquéreurs du marquisat d'Oraison en 1720. Mais tous avaient bien d'autres préoccupations en ces temps-là...¹



¹ Voir, *Oraison, du Roi-Soleil à la Révolution, Seigneurs et bourgeois*, Christian Banc, Éditions Rancure, 2023 ; ISBN : 979-10-415-2438-9.

Les débris du château...

Toutefois, André d'Oraison qui partage son temps entre son château de Cadenet et son hôtel particulier à Aix, sera indirectement acteur de la construction de cette vaste bâtisse. Nous allons voir comment !

Le 1^{er} janvier 1702 lors du premier conseil de la communauté de l'année, les consuls André Sauve, chapelier, et Mathieu Comte fils de Joseph, nouvellement élus², rappellent que la communauté avait autrefois reçu une sommation de la part de messire Jean-François de Laugier de Verdaches, prieur du lieu « *tendant à ce que ladite communauté ait à lui fournir une maison presbytérale pour lui et pour ses secondaires attendu que, en ce lieu, il ne se trouve aucune maison propre et convenable pour le loger. Autrement et à faute de ce faire, proteste de se pourvoir (pour) l'y obliger...* »³.

Alerté sur ce sujet, le marquis André d'Oraison avait fait savoir qu'il était disposé à vendre « *la place et débris du château qu'il possède en ce lieu* », à un prix raisonnable selon les élus, pour y construire la maison presbytérale. Cette sommation du prieur ainsi que la proposition ci-dessus qui retient toute l'attention des membres du conseil doivent également être soumises aux propriétaires forains car le projet s'annonce particulièrement coûteux.

Lors de la délibération du conseil général de la communauté du 29 janvier 1702, André Sauve, premier consul, et monsieur l'abbé de Verdaches sont chargés d'aller à Cadenet afin d'acheter pour un montant de 50 livres « *à titre de bail et emphytéose une place située en ce lieu en laquelle était bâti le château dudit Entrevennes* » ainsi que, pour 300 livres, « *les débris du château* ». Ce qui fera l'objet de deux actes séparés datés du 8 février 1702 devant maître Roland, notaire à Cadenet⁴ :

« *Achat fait par la communauté d'Entrevennes de monsieur le marquis d'Oraison*

L'an mil sept cent deux et le huitième jour du mois de février après midi par devant nous notaire royal à Cadenet soussigné, présents les témoins ci-bas nommés, constitué en sa personne haut & puissant seigneur messire André d'Oraison, chevalier marquis d'Oraison, vicomte de Cadenet, baron d'Allemagne, seigneur de Cucuron, le Castellet et autres places, conseiller du roi, son grand et premier sénéchal de Provence⁵, lequel de son gré a vendu, cédé, remis et transporté aux consuls et communauté d'Entrevennes, André Sauve, l'un d'iceux présent stipulant en vertu de la délibération de ladite communauté du vingt-neuf janvier dernier, savoir est :

tout les bois, pierres, tuiles, vaisselle de cave et généralement tous les débris du château dudit Entrevennes tombé en ruine, portes, treillis de fer et tout ce qu'il y a de présent audit château

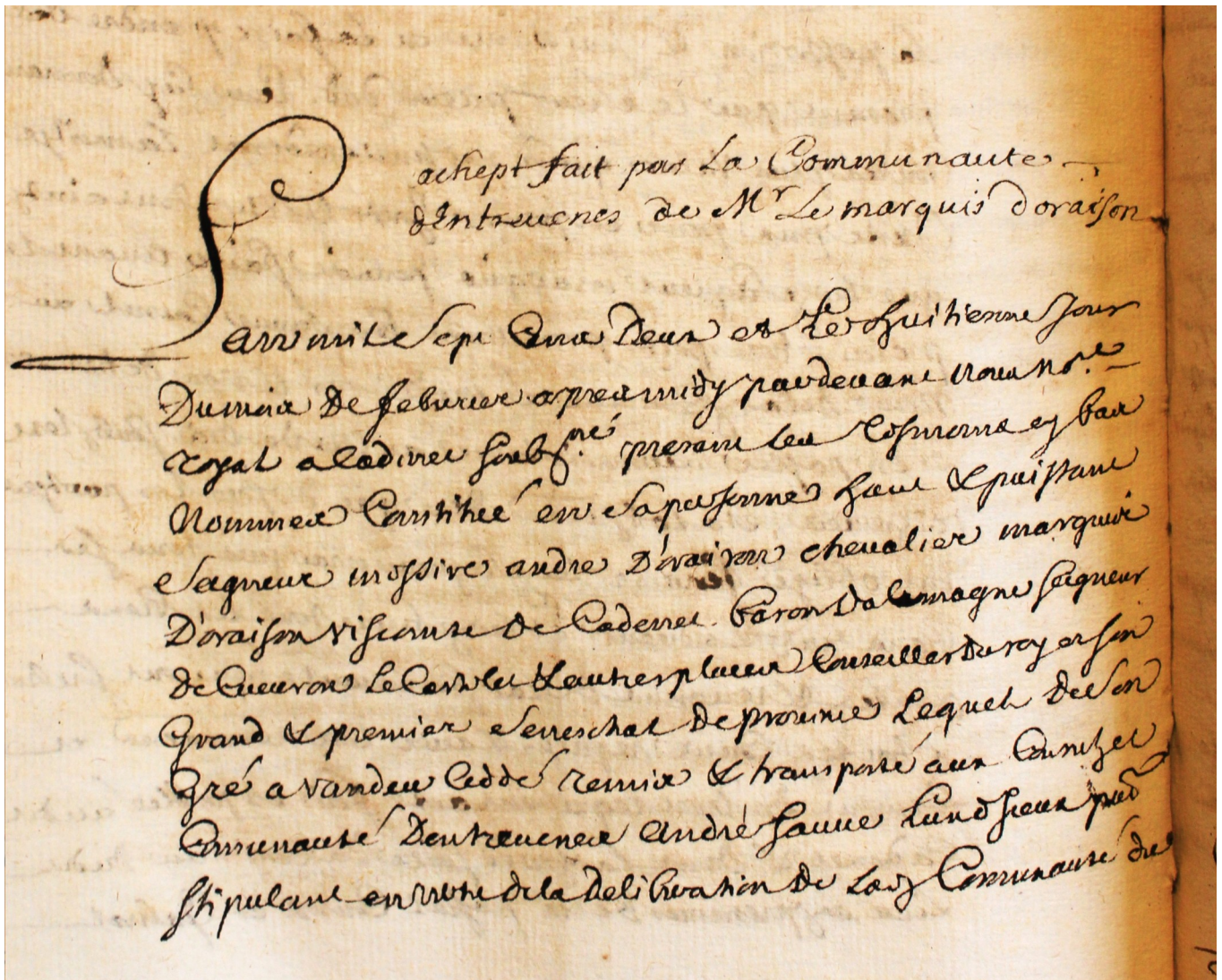
2 Suivant les coutumes du lieu et conformément au règlement de la communauté de 1652, le 1^{er} janvier de chaque année il est procédé au Nouvel état, c'est à dire à la création du nouveau conseil de la communauté – l'ancêtre de nos conseils municipaux –, et ce pour la durée d'une année, avec à sa tête les deux premiers consuls. Ce conseil de la communauté est composé du conseil général et du conseil particulier. Ce dernier, qui gère au quotidien les affaires courantes, est composé de huit membres dont les deux consuls de l'année précédente appelés *consuls jadis*, les deux nouveaux consuls élus le jour-même plus quatre autres membres. Les *consuls jadis* deviennent automatiquement *recteurs de l'hôpital* ainsi qu'*estimateurs modernes* pendant l'année qui suit leurs mandats de consuls. Selon les critères de l'époque, les femmes ne sont ni électrices, ni éligibles.

3 Registre des délibérations du conseil de la communauté d'Entrevennes, Archives départementales des Alpes de Haute-Provence, Digne-les-Bains. Actuellement, non communicable.

4 Archives départementales du Vaucluse, Avignon. Ci-dessous, acte de vente « des débris du château ». On notera par ailleurs qu'André d'Oraison a, par le passé, contracté des emprunts auprès de la communauté d'Entrevennes dont le montant s'élève à 9 000 livres au 1^{er} janvier 1702.

5 Le grand sénéchal était un grand dignitaire du comté de Provence – l'équivalent d'un gouverneur – avant et après le rattachement de la Provence au royaume de France.

ruiné dudit Entrevennes avec le droit de récupérer tout ce qui pourrait en avoir été pris par les habitants d'Entrevennes et tous autres, à la réserve de ce que son rentier⁶ en a pris pour employer à sa bastide audit terroir. Ladite vente faite pour et moyennant le prix et somme de trois cents livres payable audit seigneur marquis d'Oraison par tout le mois d'août prochain à peine de tous dépens, dommages, intérêts ainsi que ledit Sauve, consul a promis de faire au nom de ladite communauté... ».



Achat par la communauté d'Entrevennes « des débris du château tombé en ruine », notaire Roland, à Cadenet. Archives départementales du Vaucluse, Avignon.

Au mois d'avril suivant le conseil décide d'avertir « les maçons des villes et lieux circonvoisins qu'il va y avoir une enchère pour faire la maison claustrale ». Ce qui sera fait par porteur exprès.

⁶ Jean-Baptiste Bernard, bourgeois d'Oraison, est le rentier « des places, terres et seigneuries des lieux d'Entrevennes et le Castellet » depuis le 2 novembre 1700 ; notaire Roland, à Cadenet.

Suite à cette démarche, plusieurs maçons viennent à Entrevennes pour étudier le dossier et faire des propositions. La plus avantageuse, au 11 juin 1702, est celle de Jean-Louis Mireur, de Riez, qui propose de réaliser les travaux pour la somme de 1 850 livres.

C'est sur la base de ces 1 850 livres que ce même 11 juin le conseil décide de lancer la première enchère publique « *par l'organe du valet de ville* » selon la manière accoutumée et ce, « *jusqu'à la nuit close* ». Mais en plus de cette construction, le conseil « *donne pouvoir aux consuls de charger l'entrepreneur de la maison claustrale, par le contrat qu'il en sera passé, de réparer la muraille qui se trouve au commencement d'où l'on prend l'eau de la fontaine au quartier de Liabau* »⁷. Il est prévu que ce contrat sera passé « *en présence de quatre des plus intéressés, lesquels régleront la forme du contrat conjointement avec monsieur l'abbé de Verdaches qui sera chargé d'en faire la réception. Et à l'égard de l'avance de six cents livres qu'il est nécessaire de faire à l'entrepreneur donnent pouvoir aux consuls d'en faire l'emprunt de telles personnes et à la meilleure condition qu'ils trouveront* ». Les travaux, suivant le plan et devis que l'abbé Jean-François de Laugier de Verdaches a fait dresser, devront être terminés fin septembre 1703.

Il sera permis à l'entrepreneur « *pour la construction de ladite maison de se servir de l'entier débris du château que la communauté a acheté de monseigneur le marquis d'Oraison à la réserve des cuves et tonneaux qui se trouvent parmi lesdits débris. Et ce qui restera d'icelui après ladite maison achevée restera et appartiendra à la communauté...* ».

Personne ne se présente au conseil pour faire offre lors de cette première enchère. De même que pour la deuxième enchère qui a lieu le 15 juin suivant.

Lors de la troisième et dernière enchère du 18 juin 1702 « *...serait comparu Michel Bec⁸, maître maçon de ce lieu d'Entrevennes qui l'aurait mis à dix-huit cent quarante livres sous la caution de Raymond Fabre, maçon de la ville de Riez, Louis Gaubert, aussi maçon dudit Riez et de Joseph Tardieu, ménager de ce même lieu d'Entrevennes, solidairement l'un pour l'autre et un seul pour le tout. Et lesdits Bec, Raymond Fabre et Tardieu ont déclaré ne savoir signer et ledit Gaubert a signé en présence de Joseph Bevençon, maître tailleur d'habits et de Pierre Bouffier, maître menuisier de cedit lieu d'Entrevennes et ont signé* ».

Jean Bouyer⁹, maître maçon d'Entrevennes propose, lui, de réaliser les travaux pour la somme de 1 800 livres.

7 Liebaud sur le cadastre Napoléonien, Liébaud sur les cartes IGN et LIEBAUD dans le cadastre actuel.

8 Michel Bec est aussi membre du conseil particulier de la communauté d'Entrevennes.

9 Jean Bouyer est aussi membre du conseil général de la communauté d'Entrevennes.



Le village d'Entrevennes en 1824, cadastre napoléonien. Archives départementales des Alpes de Haute-Provence, Digne-les-Bains.

Contestations

Des lacunes dans les documents d'archives consultés ne nous permettent pas, hélas, de savoir dans le détail comment se sont poursuivies précisément les enchères ce jour-là. Toutefois, on peut découvrir dans le registre des délibérations du conseil de la communauté du 2 juillet suivant que « *Michel Bec, sous les mêmes cautions par lui données par son offre ci-dessus, aurait mis le prix fait et toujours sous les mêmes conditions et par dessus de réparer la muraille du quartier de Liabau par où passe l'eau de la fontaine, à dix-sept cent-nonante quatre livres... il n'est comparu aucun autre enchérisseur...* ».

Le contrat de construction de la maison claustrale en faveur de Michel Bec est enregistré le lendemain 19 juin chez maître Jean Combe.¹⁰

¹⁰ Lacune. A cette époque, maître Jean Combe, notaire à Entrevennes et propriétaire terrien, est en procès avec la communauté à propos du pâturage de son bétail menu dans le quartier du Défens.

Que s'est-il passé par la suite pour que, le 30 juin, Jean Bouyer dont la proposition à 1 800 livres, couverte le 18 juin par celle de Michel Bec qualifié de « *dernier enchérisseur* », présente au conseil de la communauté un comparant diminuant l'offre de ce dernier de 4 livres, mais onze jours plus tard ? C'est à dire, bien trop tard !

Michel Bec rétorque que le comparant présenté par Jean Bouyer est « *inutile et mal à propos... n'ayant tenu qu'à lui (Jean Bouyer), étant présent lors de la délivrance faite audit Bec, de couvrir son offre et qu'ayant laissé passer le temps, il n'y peut plus être reçu* ».

La situation est particulièrement tendue en cet été 1702 dans le petit village où deux maçons du lieu étaient en concurrence pour réaliser ce projet de maison claustrale, chacun ayant ses partisans. Mais c'est Michel Bec qui, finalement, a été retenu pour cette construction et les choses vont s'accélérer.

Il reste maintenant à emprunter très rapidement les sommes nécessaires pour finaliser l'achat de « *la place et débris du château* » car, par un courrier daté du 22 juin, le sieur Laugier, juge de Cadenet relance les consuls afin qu'ils s'acquittent de leurs dettes envers le seigneur.



Mariage célébré le 5 août 1702 par Jean-François de Laugier, prêtre de la paroisse, en présence de Claude Amaudric et Benoît Avon (Advond), prêtres. Archives communales d'Entrevennes.

De son côté, Michel Bec envoie une sommation pour qu'on lui verse la somme de 600 livres que les conseillers « *se sont obligés, en conséquence de leur pouvoir, de lui faire avance dans un mois* ».

La communauté n'ayant pas un sou en caisse, il faut absolument trouver les quelque 2 100 livres pour la réalisation de ce projet et, tout d'abord, demander à monsieur l'Intendant, à Aix¹¹, l'autorisation de réaliser un emprunt à cet effet. André Comte sera chargé de cette démarche et recevra 5 livres pour son déplacement à Aix tout en faisant le détour par Cadenet afin de consulter le marquis d'Oraison.

Quant à trouver l'argent nécessaire, cette tâche sera confiée à André Chaussegros, trésorier de l'année 1702, qui se rendra à Mézel puis à Digne afin d'emprunter cette somme, recevant 2 livres par jour pour ses frais de déplacement. Mais sans succès. Ce qui ne va pas empêcher les travaux de débiter.

Comment le financement sera-t-il finalement assuré ? Cela reste un mystère pour l'instant. Nous le découvrirons peut-être un jour au détour d'un acte notarié ou ailleurs...

Régulièrement, au cours des années 1702 et 1703, l'entrepreneur va réclamer puis recevoir des mandats correspondant à l'avancement des travaux. Mais trouver l'argent nécessaire au fur et à mesure sera toujours aussi compliqué !

Glanes d'archives

De rares indices recueillis au fil des archives nous apportent quelques précieux détails au sujet du château en ruine et de la construction de cette maison claustrale. Nous vous les livrons tels que relevés dans le registre des délibérations du conseil de la communauté :

_ août 1702 : « *lesdits sieurs consuls représentent qu'ils ont été avertis que les entrepreneurs de la maison claustrale ont fait porter des pierres de taille hors du terroir, en ayant été rencontrée une chargée sur un cheval noir conduit par l'apprenti de Raymond Fabre, associé audit prix fait, par le sieur François Ricavy, greffier de ladite communauté, au-dessous de sa pièce de foin qu'il a au terroir de Brunet. Ce qui leur est défendu par... l'acte de prix fait et ne doit pas être toléré...* » ;

_ mai 1703 : les conseillers « *donnent charge aux sieurs consuls de retirer de Raymond Fabre, maçon de Riez qui a le prix fait de la maison claustrale de ce lieu, trois livres qu'il doit pour du bois et des planches mauvaises des caves et quarante gros clous qui étaient posés dans lesdites planches, lequel bois lui fut vendu par les sieurs consuls jadis...* » ;

_ 17 juin 1703 : « *Dominique Signoret représente à vousdits sieurs consuls et assemblée qu'il y a de bois de considération à la maison claustrale qui resterait après l'ouvrage (...) qui a été enlevé par les maîtres entrepreneurs d'icelle et même brûlé partie d'icelui pour faire cuire le plâtras¹² qui se fut trouvé du débris du vieux bâtiment et même du bois (...) pour des poutres et planchers qu'ils ont dit qu'ils brûleraient, tout quoi qu'il ne soit point de pactes portés par les contrats. Sur quoi (il) requiert l'assemblée vouloir délibérer à ce sujet et en cas contraire proteste se pourvoir par devant qui il appartiendra et contre qui de droit et a signé : Signoret, ... Et sur la représentation faite par ledit Signoret, l'assemblée a donné charge aux consuls de s'informer par bonnes voies et sûres s'il a été enlevé par les maîtres maçons ou*

11 Pierre-Cardin Le Bret, intendant de Provence et du Commerce du Levant, chargé de superviser l'administration de la justice, de la police et des finances.

12 *Plâtras*, de plâtre. Le plâtre est obtenu à partir du gypse : sulfate de calcium dihydraté. Les enduits de plâtre récupérés dans les décombres du château seigneurial ont donc été réutilisés pour cette nouvelle construction. Il suffisait de les faire cuire à nouveau à une température d'environ 150° - 200°.

autres du bois ou des pierres au château pour être ensuite représenté au premier conseil pour y être délibéré ».

Même si le château était qualifié de « *en ruine* », donc d'inhabitable, la présence de tuiles, de poutres et de planchers ainsi que l'existence de cuves et de tonneaux dans les caves nous permettent d'en déduire qu'il n'était pas complètement ruiné. Mais avec cette construction, ce reste de château va désormais devenir une carrière de pierre pour la maison presbytérale.

Situé au sommet de la petite colline sur laquelle s'est jadis organisé le village, cet ancien château – sans doute construit au Moyen-âge –, ne disposait pas d'un accès direct à l'eau. Les cuves évoquées ci-dessus permettaient sans doute de récupérer l'eau de pluie : une eau qui n'était pas de très bonne qualité. Pour un usage courant – cuisine, boisson, hygiène élémentaire... – il était donc nécessaire d'aller s'alimenter en eau potable ¹³ à la fontaine en contrebas du village. Existait-il en plus un puits dans l'enceinte de ce château ? C'est fort possible. Parmi ses exigences, le prieur souhaite que l'on restaure ou que l'on reconstruise les trois tonneaux qui existaient autrefois. Nous vous rapportons ci-dessous les passages qui traitent de ce sujet :

_ 27 août 1702 : « Le conseil a donné charge aux sieurs consuls qui ont représenté que Pierre Bouffier, menuisier, a fondu¹⁴ les cuves qui se sont trouvées parmi le débris du château, de faire mettre en sûreté tout le bois desdites cuves fondues et à couvert pour qu'il ne se gâte et de faire mettre à l'enchère le bois desdites cuves qui se trouvera inutile et ne pourra servir pour la facture des tonneaux et ce, sans aucune formalité. Lequel bois inutile sera choisi par les sieurs consuls et Bouffier, conjointement avec deux ou trois intéressés. Auquel Bouffier sera payé pour le temps qu'il a vaqué à la fonte desdites cuves, trois livres desquelles lui en sera fait mandat.»

_ 22 avril 1703 : Les conseillers donnent charge aux consuls « de mettre à l'enchère la façon de trois tonneaux que ladite communauté est obligée de faire au sieur prieur de ce lieu conformément à l'acte d'obligation et prendront le bois de la cuve et tonneaux et clous qui étaient au château et délivrer à celui qui en fera la condition meilleure. Lesquels (tonneaux) seront placés à la cave de la maison claustrale partout le mois d'août proche, le tout, bon marchand et réceptable et pour ce prendront argent à la bourse commune».

_ 17 juin 1703 : « De plus représentent lesdits sieurs consuls que en conséquence du pouvoir qui leur fut donné pour mettre à l'enchère le prix fait des trois tonneaux que ladite communauté est obligée de faire mettre en la maison claustrale et comme il n'y est comparu que Pierre Bouffier qui leur aurait offert d'en faire deux pour onze livres le chacun en fournissant par ladite communauté le bois des douves qui étaient aux cuves qui étaient au château et les clous nécessaires pour lesdits deux tonneaux.

De plus leur a dit que au bois desdites deux cuves il n'en peut pas avoir suffisamment pour en faire les trois que ladite communauté est obligée y fournir. Au moyen de quoi requièrent ladite assemblée vouloir aussi y délibérer.

... ils ont fait connaître n'avoir du bois pour trois tonneaux... les consuls leur ont donné charge d'en faire faire que deux et pour ce prendront du bois des cuves du château et lui fourniront les clous nécessaires. »

¹³ Selon les critères de l'époque...

¹⁴ Fondu, de fondre : en vieux français, *démonter, anéantir, détruire*. Un terme qui apparaît ici et là dans la toponymie locale (*les Fondues*, lieu-dit situé sur la rive gauche du ravin des Brandaires peu après sa confluence avec le ravin de la Feuille) et régionale, comme *la Tour fondue* à Giens.

_ 20 décembre 1706 : « ...trois tonneaux qu'icelle a fait mettre dans la cave dépendant de ladite maison claustrale. »

Fin 1706, les trois tonneaux sont donc désormais à la disposition du prieur. Sans doute pour y entreposer du vin.

Le prieur et ses secondaires

En décembre 1706 les conseillers rapportent que la maison claustrale est désormais occupée « depuis quelques années » par le prieur.

Dans une feuille volante datée du « 31 juin dernier » – oui, mais de quelle année précisément ? – on découvre à travers ces bribes d'archives un nouveau problème, tout à fait inattendu :

« ... et qu'ayant fait toutes les perquisitions possibles pour trouver un logement convenable et n'en ayant point trouvé, requiert le conseil de délibérer sur le parti qu'il y aura à prendre. Sur quoi il a été unanimement délibéré que puisque il y a d'appartements surnuméraires à la maison curiale pour le logement de monsieur le prieur et que ladite maison ayant été faite tant pour le logement dudit sieur prieur que pour les vicaires, d'y loger les secondaires de la paroisse.

Par toutes sortes de raisons (les conseillers) chargent ledit sieur maire consul d'en prévenir monsieur le prieur et en cas de refus de sa part de présenter un placet à monseigneur l'Intendant par la voie ainsi ordonnée. »

Même si les informations rapportées ci-dessus sont lacunaires, il apparaît que, suite aux exigences du prieur, les conseillers ont été amenés à chercher un logement pour les deux secondaires – logement qu'ils prétendent n'avoir pu trouver sur place – alors que la maison claustrale nouvellement construite et à grands frais, dispose de suffisamment de place pour y loger le prieur et ses secondaires. Ce qui était d'ailleurs l'objectif initial de ce projet de construction d'une maison presbytérale.

Monsieur l'abbé Jean-François de Laugier de Verdaches, prieur d'Entrevennes, n'était semble-t-il pas prêt à partager sa belle demeure toute neuve avec de simples secondaires, tous issus du petit peuple¹⁵. Ce qui a pu paraître indécent – et on peut le comprendre – aux habitants de ce village de 600 âmes environ, lourdement endettés pour de nombreuses années à cause d'une telle réalisation ! Celui-ci ne profita d'ailleurs que très peu de temps de cette prestigieuse maison presbytérale abusivement appelée aujourd'hui « château d'Entrevennes » : son nom disparaît des registres locaux à partir de 1707 sans que l'on sache pourquoi. Il est remplacé, comme prieur d'Entrevennes, par messire Paul d'Ayminy, aussi prieur du Castellet et co-seigneur de Puimichel.

Christian Blanc, association patrimoniale RANCURE, juin 2024

Article paru en octobre 2025 dans **Chroniques de Haute Provence**, numéro 392, revue de la **Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence**.

Photos, Christian Blanc

15 Noms des différents secondaires qui se sont succédé et ont officié à Entrevennes pendant cette période : Claude Amaudric, Armelin, Jean Arnaud, Benoît Avon, Elzéard Boulegon, Inginiac, Isnard, Rouvier. Le nom de Jean François de Laugier apparaît pour la première fois le 26 octobre 1689. En novembre de la même année il se présente avec le titre de « chanoine dans l'église de Senez », en décembre il est qualifié de « noble messire Jean de Laugier de Verdaches, prêtre, docteur en sainte théologie, prieur de la susdite paroisse d'Entrevennes et sieur de Chateaudon ».

